

Impôt sur le revenu

Quoi qu'il en soit, j'estime que notre pays a besoin d'un régime fiscal qui accorde au contribuable moyen des exemptions beaucoup plus sensibles et qui impose beaucoup plus fortement les gens riches, un régime qui fasse disparaître certains échappatoires et taxe d'une manière beaucoup plus juste les industries extractives. Ce ne fut certes pas le cas au cours des dernières années sous les gouvernements libéral ou conservateur, comme le révèle l'examen des derniers budgets. Je veux reprendre les sept ou huit derniers budgets présentés par le gouvernement actuel depuis 1968 et mettre en lumière comment ils favorisent de plus en plus les sociétés tout en accroissant sans cesse le fardeau des particuliers. J'ai préparé une sorte de tableau de pointage qui m'a permis de comparer les avantages consentis aux sociétés au détriment du contribuable moyen.

Le gouvernement actuel a présenté son premier budget en octobre 1968. Le ministre des Finances d'alors, M. Benson, a fait certaines annonces très intéressantes. Par exemple, il a imposé une nouvelle taxe de progrès social, comme il l'appelait, qui prévoyait-on, devait rapporter au gouvernement quelque 55 millions de dollars pour l'exercice financier 1968-1969 et 440 millions pour l'exercice 1969-1970. La hausse totale des impôts des contribuables dans ce budget s'élevait à 495 millions. La taxe de progrès social, nous le savons tous, est restée en vigueur en 1970 et 1971, si bien que je peux inscrire dans mon cahier de pointage près d'un million de dollars en impôts supplémentaires versés par les particuliers.

Dans le même budget, en ce qui concerne les sociétés, M. Benson a appliqué de nouveaux impôts aux sociétés d'assurance-vie et a modifié les exigences relatives aux réserves de certaines institutions financières. D'après mes calculs, on a prévu que ces deux mesures donneraient un total de 130 millions de revenu supplémentaire fourni par les sociétés cette année. Le ministre d'alors a annoncé également que les sociétés devraient payer leurs impôts un peu plus tôt et mensuellement, de la même façon que les gens ordinaires. Il a estimé que ceci signifierait un revenu supplémentaire fédéral de 275 millions versés par les sociétés en 1969-1970. Toutefois, ce n'était pas véritablement une augmentation de l'impôt. Cela voulait dire que les sociétés ne pourraient plus reporter leurs versements d'impôt pendant une période aussi longue qu'elles l'avaient fait précédemment.

Il y a eu quelques autres petits changements en 1968, mais tous eurent un effet minime. Si on examine l'année 1968, on remarque que les impôts des particuliers—et c'est ce qui est important—ont atteint le chiffre de 1,495 millions de dollars. En d'autres termes, dans le premier budget Benson-Trudeau de 1968, il y a une augmentation des impôts de un milliard et demi de dollars. D'autre part, les impôts payés par les sociétés ont été majorés de seulement 130 millions. Ceci fournit une comparaison des priorités instaurées par le gouvernement qui était censé être un gouvernement réformateur, un gouvernement qui métamorphoserait la société canadienne de 1968.

Le budget n° 2 a été présenté par le même gouvernement en juin 1969 et, de nouveau, le ministre précédent, M. Benson, décida que des augmentations d'impôt s'imposaient. Il prorogea d'un an les surtaxes de 3 p. 100 sur le revenu des particuliers et des sociétés annoncées dans le budget précédent. Pour les gens, cela signifiait une augmentation d'impôts fédéraux d'environ 107 millions de dollars. Pour les sociétés, cela signifiait une augmentation d'impôts de 48 millions. Certains amortissements ont été différés pour de nouveaux bâtiments dans des régions

déterminées, mais leur montant était relativement faible. Si nous examinons ensemble les budgets 1 et 2 nous constatons que les chiffres cumulatifs de l'impôt payé par les particuliers se sont élevés à 1.6 milliard de dollars et que les sociétés ont payé seulement 178 millions.

Le troisième budget du gouvernement libéral a été présenté en mars 1970. Il ne contenait aucune modification fiscale importante, ni en ce qui avait trait à l'impôt payé par les particuliers, ni à celui des sociétés.

Le budget n° 4 a été présenté par le gouvernement au mois de décembre 1970. Le ministre des Finances a décidé une fois de plus de continuer jusqu'à la fin de 1971 la surtaxe de 3 p. 100 sur les impôts des particuliers et des sociétés. L'augmentation prévue des recettes provenant des particuliers était de 170 millions et celle provenant des sociétés de 75 millions. Mais les sociétés recevaient également un allègement fiscal compensatoire de 25 millions de dollars sous forme d'allocations avantageuses sur les dépenses en immobilisation pour la fabrication et le traitement. L'augmentation nette de l'impôt sur les sociétés était donc réduite à 50 millions de dollars, tandis que les augmentations fiscales des particuliers s'élevaient à 170 millions. Si nous étudions les chiffres cumulatifs de l'impôt des quatre premiers budgets du gouvernement qui a pris le pouvoir en 1968, nous constatons que l'impôt des particuliers a augmenté de 1.7 ou 1.8 milliard de dollars tandis que celui des sociétés a augmenté de 228 millions de dollars.

J'en arrive maintenant au cinquième budget de l'époque Trudeau-Benson qui a été présenté en juin 1971. Je pourrais ajouter que cela a été le mois où un gouvernement socialiste démocratique a été réélu dans ma province, la Saskatchewan. L'économie se trouvait dans un marasme extrême à ce moment-là, comme nous pouvons tous nous en souvenir, et, enfin, le ministre des Finances a commencé à reconnaître ce fait et le gouvernement fédéral a décidé qu'il était temps de diminuer les impôts. Dans le cas des particuliers, M. Benson revint sur sa décision prise plus tôt d'appliquer la surtaxe de 3 p. 100 à l'année 1971 au complet et décida d'abolir cette taxe à partir du 1^{er} juillet. Cela signifiait une diminution de l'impôt sur le revenu des particuliers d'environ 90 millions. En outre, quelques nouvelles exemptions ont été permises, qui ont encore réduit les recettes provenant des particuliers par 45 millions. Mais d'un autre côté, nous constatons que les impôts sur le revenu des sociétés ont aussi été diminués durant cette année-là, épargnant aux sociétés environ 40 millions. J'ajoute que la réduction des impôts sur le revenu des sociétés, en 1971, fut appuyée à la Chambre par des membres du parti conservateur.

• (1620)

En outre, la prétendue réforme fiscale globale fut présentée en juin de cette année-là, mais elle ne fut mise en vigueur qu'à la fin de 1971. Examinons les chiffres cumulatifs des cinq premiers budgets et nous constaterons que les impôts ont augmenté depuis 1968 de 1.6 milliard de dollars dans le cas des particuliers et de 188 millions, dans le cas des compagnies. Les cinq premiers budgets du gouvernement montrent tous la même orientation depuis 1968.

Lors de la présentation du sixième budget, en octobre 1971, la conjoncture économique ne s'était pas améliorée, pourtant le gouvernement a annoncé de nouvelles réductions fiscales. Les Canadiens ont bénéficié d'une réduction d'impôt de 3 p. 100, équivalant à 125 millions de dollars en 1971-1972 et à 225 millions en 1972-1973. Les